

JEUDI 27 juin 1940.

*Ordonné*,—Que ledit Comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages et que soit suspendue à cet effet l'application de l'article 64 du Règlement.

*Ordonné*,—Que ledit Comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

*Ordonné*,—Que le quorum dudit Comité soit réduit de 12 à 8 membres.

*Certifié conforme.*

*Le greffier de la Chambre,*  
ARTHUR BEAUCHESNE,

VENDREDI 28 juin 1940.

*Ordonné*,—Que le budget annuel des Chemins de fer Nationaux du Canada et de la marine marchande canadienne, déposé aujourd'hui, ainsi que les rapports annuels présentés à la Chambre le 17 mai 1940, soient transmis pour étude audit Comité en même temps que les crédits suivants:

445	Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes, Canadien-National, lignes de l'est.....	\$ 2,000,000 00
446	Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, lignes autres que celles du Canadien-National	800,000 00
458	<i>Canadian National (West Indies) Steamships, Limited</i> , avances sur le capital.....	21,000 00
459	Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.....	15,000,000 00
460	Bac transbordeur et termini de l'Île du Prince-Edouard.....	327,000 00

*Certifié conforme.*

*Le greffier de la Chambre,*  
ARTHUR BEAUCHESNE,

VENDREDI 5 juillet 1940.

*Ordonné*,—Que le nom de M. Emmerson soit substitué à celui de M. Hill sur ledit Comité.

*Ordonné*,—Que le nom de M. Jackman soit substitué à celui de M. Diefenbaker sur ledit Comité.

*Certifié conforme.*

*Le greffier de la Chambre,*  
ARTHUR BEAUCHESNE,